

## Traite à Madagascar durant les années 1770-1771

Le 12 février 1772 - Poivre au ministre.

-----  
Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/5a/3, n°60

Dans les mêmes archives, au n°58, on trouve l'état joint à la lettre de Poivre. Nous résumons cet état à la suite de cette lettre.

=====

Traite de Madagascar

12 février 1772

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'état des esclaves, bestiaux et denrées d'approvisionnement traités à Madagascar pendant les deux années dernières 1770 et 1771, avec l'appréciation de ces mêmes denrées aux prix courants de la colonie. Je n'ai pu encore tirer des magasins les états des dépenses occasionnées par ces traites. On n'y trouvera aucun profit, mais dans la circonstance présente, c'est avoir fait beaucoup que de procurer la substance à la multitude des consommateurs qui nous a été envoyée l'année dernière sans aucun approvisionnement un peu considérable de nos ports de France.

Il nous est ordonné de renoncer pour cette année à la traite de Madagascar, ce sera certainement un grand objet de dépense supprimé. La concurrence qui a été une suite de la liberté générale du commerce a entièrement perdu la traite de Madagascar. La cupidité du premier régisseur des traites que l'administration avait envoyé à Madagascar dès 1767 et qui y est mort à la fin de l'année suivante avait commencé à faire beaucoup de tort aux intérêts du Roi dans cette partie. Le défaut d'intelligence et d'accord entre les armateurs particuliers, a fait hausser considérablement le prix de toutes les denrées. L'esclave pièce d'Inde qui valait en 1767 vingt-cinq piastres ou l'équivalent en marchandises, n'a pu être traité l'année dernière à moins de 70 piastres effectives. Les riz et les bœufs ont également haussé de prix en moindre proportion mais les frais de traite ont été énormes.

J'ai été obligé l'année dernière, pour m'assurer un chargement de bœufs absolument nécessaire pour la subsistance de nos hôpitaux, d'envoyer des piastres effectives pour les traites. Les insulaires de Madagascar, surchargés des effets de traite ordinaires par les armateurs particuliers, ne voulaient absolument traiter que pour de la poudre de guerre ou pour des piastres. Depuis les apparences de guerre, M. le Ch. Desroches, craignant sans doute de manquer de munitions, a eu la sage précaution de défendre au magasin d'artillerie de délivrer même une once de poudre sans son ordre ; nous n'en avons en magasin qu'environ 240 milliers, et du salpêtre ainsi que du soufre pour en faire environ un million ; mais le moulin à poudre n'en faisait que 15 à 16 milliers par mois. Dans les années ordinaires, la traite de Madagascar consommait de 15 à 20 milliers de poudre. L'année dernière où j'ai été sans cesse menacé de la famine et où j'étais forcé de sacrifier tout à l'approvisionnement d'une colonie surchargée de consommateurs, je n'ai pu en obtenir de M. le Ch. Desroches que dix milliers, peut-être avec un peu trop de désagrément pour moi, c'est ce qui m'a déterminé à faire passer des piastres effectives à Madagascar pour nous procurer une partie de nos subsistances.

Malgré les dépenses, les difficultés et le peu de ressource que présente aujourd'hui la traite de Madagascar, je serai forcé d'y avoir recours cette année, au moins pour le transport des bœufs, si les troupes et les vaisseaux qui nous ont été envoyés l'année dernière restent encore dans la colonie pendant celle-ci. Si l'ordre de leur rappel ne nous arrive pas dans le courant de ce mois, ou au commencement de mars prochain, nous serons dans l'impossibilité de le mettre à exécution avant le mois d'octobre. Ce serait courir trop de risque d'expédier en avril des bâtiments chargés de troupes, pour aller doubler le cap de Bonne-Espérance dans la saison la plus difficile. La plupart des bâtiments de transport sont arrivés ici avec des besoins très considérables que nous ne pouvons remplir par la disette où nous sommes de toute espèce d'agrès et effets de marine.

Vous avez vu, Monseigneur, par ma lettre n°5 du 23 août de l'année dernière, que l'établissement prématuré et peu réfléchi d'une boucherie générale, nous avait réduit dès l'année dernière à détruire jusqu'aux souches de nos troupeaux pour fournir à la consommation des rationnaires du Roi. Tout ce que j'ai pu faire pendant le courant de l'année dernière a été de faire importer dans la colonie une quantité suffisante de bœufs vivants de Madagascar, pour fournir à la consommation de 8 et 900 malades qui ont été journellement à l'hôpital du Roi. Cette importation me fournira un approvisionnement de bœufs suffisant pour la consommation de nos hôpitaux jusques en juin ou juillet de cette année, mais, passé ce temps, il faudra que l'entrepreneur de la boucherie ait recours aux troupeaux de l'île ; et, dans le moment présent, cette ressource est presque nulle. Un bœuf qui valait 100 livres au commencement de 1769 en vaut aujourd'hui 4 à 500 livres depuis la destruction des troupeaux occasionnée par une boucherie générale établie avant le temps par M. le Ch. Desroches malgré toutes mes représentations.

Je ne trouve dans la colonie aucun armateur qui veuille se charger d'une flûte du Roi, à la charge d'importer des bœufs vivants : il est reconnu que la dépense surpasse le profit et que les risques de la mortalité sont trop considérables.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre.

A l'Isle de France, le 12 février 1772

\*

## Etat

Tant des esclaves, bestiaux et denrées d'approvisionnement, chargés à l'île Madagascar sur les flûtes du Roi et autres bâtiments, provenant de la traite pour le compte de Sa Majesté à la dite île, que de leurs remises dans la colonie de l'Isle de France.

.....  
Certifié véritable : Au Port Louis Isle de France, le 8 février 1772

- - -

[état non reproduit, en voici le contenu : ]

### Esclaves :

Flûte *l'Africain* en 1770 : 87 Noirs, 47 Nègresses, 16 Négrillons, 3 Négrites, 12 Enfants.

Flûte *l'Isle de France* en 1770 : 7 Noirs.

Pour une valeur estimée à : 28.200 + 14.100 + 2.400 + 450 + 600 livres tournois.

### Bœufs, vaches, vedelles (en nombre de bêtes)

Flûte *l'Africain* : 1176 en 1770, et 1128 en 1771.

Flûte *l'Ambulante* : 174 en 1770, et 822 en 1771.

Flûte *la Nourrice* : 20 en 1770.

Flûte *le Vaillant* : 223 en 1771.

Soit un total de 1323 bœufs, 829 vaches et 862 vedelles pour une valeur de 132.300 + 66.320 + 60.340 livres.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Ce calcul suppose qu'un bœuf fournit 100 livres de viandes, une vache 80 livres, et une vedelle 70 livres. Valeurs contestées par Desroches qui les estime à plus du double. Poivre les justifie en tenant compte d'une forte mortalité des animaux arrivant de Madagascar et de leur extrême maigreur.

**Viande salée** (en livres pesantes)

Flûte *l'Africain* : 50.160 en 1770, et 1.520 en 1771.

Flûte *la Normande* : 9.880 en 1770, et 25.584 en 1771.

Flûte *l'Isle de France*: 8.106 en 1770.

Corvette *l'Heure du Berger* : 10.512 en 1770.

Corvette *l'Etoile du Matin* : 15.200 en 1770.

Vaisseau privé *le Desforges* : 25.080 en 1770

Soit un total de 146.042, représentant une valeur de 73.021 livres tournois.

**Riz blanc** (en livres pesantes)

Flûte *l'Africain* : 18.592 en 1770.

Flûte *la Normande* : 300.000 en 1770, et 180.000 en 1771.

Flûte *la Nourrice* : 554.000 en 1770, et 618.000 en 1771.

Flûte *l'Isle de France* : 15.000 en 1770.

Corvette *l'Heure du Berger* : 10.000 en 1770.

Senau *le Grand Bourbon* : 80.000 en 1771.

Soit un total de 1.649.992, représentant une valeur de 329.998 livres tournois.

**Suif** (en livres pesantes)

Un total de 2.800 représentant une valeur de 2.800 livres tournois.

\* \* \*